

Encadrement à l'AP-HP :

Schéma d'organisation
Accompagnement des FFC
Organisation de la continuité de l'encadrement

08/10/2013

DRH AP-HP

I- Schéma d'organisation de l'encadrement

- Élément essentiel du projet managérial : composante du projet social et professionnel, du projet de soins du plan stratégique
- Besoin de clarifier les modes d'exercice de l'encadrement dans un contexte d'organisation de l'AP-HP en GH, hôpitaux hors GH, PIC et pôles
- Volonté d'efficacité des organisations, de qualité et de sécurité des soins

I- Schéma d'organisation de l'encadrement : démarche d'élaboration et contenu

➤ Démarche d'élaboration

- Recensement des « unités de base » constitutives de chaque pôle (espaces géographiques où sont réalisés des activités de soins ou médico-techniques)
- Dimensionnement de l'encadrement de ces unités :
 - appartenance à un pôle multi-sites, architecture des locaux, activité, équipes médicales et non médicales, organisation de la continuité de l'encadrement.

➤ Contenu

- Informations sur les rôles et missions (cadres de proximité et supérieurs, CPP)
- Organigrammes (actualisés et détaillés) : équipe de direction, encadrement de chaque pôle
- Informations précises sur : réunions organisées au niveau du GH, modalités de diffusion de l'information, d'accueil et d'intégration des nouveaux cadres.

➡ *Cette démarche sera menée par chaque pôle, en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et en cohérence avec le projet managérial de l'établissement.*

II- Accompagnement des faisant fonction de cadres (FFC) : préalables

- Identifier les postes (DSAP/DRH de chaque GH) et cibler les professionnels à qui ils peuvent être proposés (projet professionnel, aptitudes au management identifiées par l'encadrement..)
- Mettre en situation de FFC : période d'apprentissage et de maturation d'un projet professionnel
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que les FFC puissent : clarifier leur projet, accéder au niveau de compétences requis, réussir le concours d'entrée à l'IFCS

II- Accompagnement des faisant fonction de cadres (FFC) : valeurs et principes

- Contractualisation de la mise en situation du FFC entre la DRH/DSAP/CPP/ le postulant et clarification de ses missions
 - Conditions, durée de la mise en situation de FFC, tutorat, responsabilités confiées, modalités d'accompagnement, de préparation et de présentation au concours d'entrée à l'IFCS, devenir...
- Sélection, affectation et accompagnement des FFC
 - Modalités de sélection : appel à candidature au sein du GH, proposition d'un CPP, candidature spontanée, ...
 - Affectation : temps plein sur un poste de cadre (projet professionnel/ besoins de l'Institution)
 - Accompagnement : tutorat, parcours de formation

III- Continuité de l'encadrement : principes et modalités

- L'organisation de la continuité de l'encadrement relève de la responsabilité du directeur d'hôpital et du président de la CME. Elle fait l'objet d'une réflexion conjointe DRH/DSAP/ chefs de pôle et CPP.
- Les objectifs du groupe de travail
 - Propositions de recommandations AP-HP, manuel de la continuité de l'encadrement (articulations avec les administrateurs de garde), association d'un représentant du corps médical
- Définir une organisation
 - Evaluer les missions et la charge de travail pour organiser la continuité de l'encadrement (périodes sensibles des jours ouvrables (7h/9h et 17h/21h), week-ends et jours fériés, nuit (21h/7h)
 - Identifier les secteurs et prises en charges spécifiques (nuit, gériatrie, urgences, blocs opératoires, psychiatrie...)
 - Définir des modalités d'organisation de la continuité de l'encadrement (propre au service ou au pôle, commune à plusieurs services ou à plusieurs pôles, commune à un site...), outils nécessaires...

ANNEXES

Cycle de négociations encadrement

- Dans le cadre du cycle de négociations encadrement, plusieurs réunions ont abouti à la diffusion de deux notes DRH AP-HP du 10 juin 2013, relatives :
 - au schéma d'organisation de l'encadrement
 - à la politique d'accompagnement des faisant fonction de cadres et plan de résorption des faisant fonction de cadres

- Le thème de *l'organisation de la continuité de l'encadrement* a fait l'objet de 2 réunions de négociation :
 - Cf les CR des réunions des 4 et 18 juin 2013
 - Cf un texte sur la continuité de l'encadrement

- Prochaine réunion de négociation : 24 septembre 2013

Groupes de travail

- DRH de GH et DRH de l'AP-HP (département du Développement Professionnel, département des Relation Sociales)
- DSAP et CGS de GH
- CPP
- Cadres
- Représentants des organisations syndicales :
USAP-CGT, SUD Santé, CFDT, FO, CFTC,
SMPS, CFE-CGC